



pension alimentaire enfant majeure et mariée

Par rifan, le 24/04/2021 à 15:40

Bonjour, (on dit "Bonjour" en arrivant quelque part, non ?)

Je verse depuis plus de 3 ans une pension alimentaire à ma fille majeure suite au jugement aux affaires familiales avec obligation de justification d'activitésqu'elle n'a jamais fait .

Le laxisme de mon avocate fait que je continues à verser cette pension

Apprenant qu'elle est mariée depuis 2 ans puis-je arrêter ces versements

Merci de votre réponse.

Par amajuris, le 24/04/2021 à 16:56

je vous conseille de demander l'arrêt de cette pension alimentaire au JAF.

étant mariés, selon l'article 212 du code civil, *les époux se doivent mutuellement respect, fidélité et **assistance***.